



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Consulat d'Algérie à Nantes

قنصلية الجزائر بنانت

Nantes, le 08 mai 2024

AVIS IMPORTANT

Le Consulat d'Algérie à Nantes porte à la connaissance des membres de la communauté nationale que les Autorités Algériennes ont décidé d'autoriser, **à titre exceptionnel et dérogatoire, et ce jusqu'au 31 octobre 2024**, les ressortissants algériens détenteurs de passeports étrangers en cours de validité d'accéder en territoire national et de le quitter sans l'obligation d'obtenir au préalable d'un visa, sous réserve de remplir l'une des conditions suivantes :

- Présenter un **passeport étranger en cours de validité, accompagné d'une carte nationale d'identité biométrique** et électronique (CNIBE) algérienne même si cette dernière est arrivée à expiration;
- Présenter un **passeport étranger en cours de validité, accompagné d'un passeport biométrique algérien expiré** pour les personnes qui ne sont pas en possession d'une CNIBE.